Bordereau attestant l'exactitude des informations - QUIMPER - 2903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/08/2025 - 3424 - 2021 B 00850 - 902 021 948 - ABONDANCE

ABONDANCE
Société à responsabilité limitée au
capital de 80 000 euros
Siège social : 6 Rue de Quilien
29360 CLOHARS CARNOET
902 021 948 RCS QUIMPER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier, à 10 heures, Monsieur Frédéric DINET, demeurant 6 Rue de Quilien 29360 CLOHARS CARNOET, propriétaire de la totalité des 8 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABONDANCE,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Frédéric DINET, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SAS LA BLANCHISSERIE SERVI LINGE
Rue Antoine Lavoisier
56530 QUEVEN
02.97.35.34.61.
Capital de 30 000€
TVA : FR87951941632
SIRET :951 941 632 RCS Lorient

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 1 014.19 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **1 014.19 euros**
En totalité au compte « report à nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** — DGFiP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABONDANCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4 RUE LAVOISIER 56530 QUEVEN

Numéro SIRET* 9 0 2 0 2 1 9 4 8 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 14

Exercice N clos le 30/09/2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040 30 000	042	30 000
	Total I (5)		044 30 000	048	30 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052	
	STOCKS Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072 27 527	074	27 527
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 10 239	086	10 239
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096 37 766	098	37 766
	Total général (I + II)		110 67 766	112	67 766

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	80 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(15 383)
	Résultat de l'exercice	136	1 014
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	65 630
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	2 136
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	2 136
	Total général (I + II + III)	180	67 766

SAS LA BLANCHISSERIE SERVI LINGE
Rue Antoine Lavoisier
56530 QUEVEN
02 97 35 44 61
Capital de 80 000€
TVA : FR87951941632
SIRET : 951 941 632 RCS Lorient

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	30 000
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	27 527	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SARL ABONDANCE — Néant ☐*

Exercice N clos le 30/09/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	dont livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue services*		217		218	21 015
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	21 015
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	6 342
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	13 305
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	19 647
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	1 367
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	353
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	1 014

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 1 014 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU (44. *octies* A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44.*quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Investissements outre–mer	344		
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992				
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	1 014
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
	Déficits antérieurs reportables :* 15 383 dont imputés sur le résultat :					360 1 014
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372

Cegid Group